



28 février 2009

CONCLUSIONS DE LA PRESIDENCE

Remarques préliminaires

- 1) La Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne s'est tenue, à l'invitation conjointe des Présidents du Parlement français, à Paris, du 26 au 28 février 2009. Les Présidents ou leurs représentants de trente-neuf chambres des vingt-sept Etats membres de l'Union européenne ainsi que le Président du Parlement européen ont participé à la Conférence. Les Présidents des Parlements des trois pays candidats à l'adhésion ont également pris part à la Conférence. La Conférence a été co-présidée par M. Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale, et M. Gérard Larcher, Président du Sénat.
- 2) Comme en 2008, à la Conférence de Lisbonne, une première réunion a été consacrée à des débats menés, dans un cadre informel, sur le thème de l'avenir institutionnel de l'Union et de la mise en œuvre des dispositions du traité de Lisbonne par les Parlements nationaux. Puis, la Conférence a débattu des questions suivantes : l'Europe, la gestion des crises et l'implication des Parlements, la préparation du volet parlementaire d'une présidence de l'Union européenne et l'avenir de l'Europe à l'horizon 2030. M. Nicolas Sarkozy, Président de la République Française, a reçu les Présidents des Parlements le 27 février.
- 3) Le thème relatif à « *l'avenir institutionnel de l'Union et la mise en œuvre des dispositions du traité de Lisbonne par les parlements nationaux* »⁽¹⁾ a été introduit par M. Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale qui a présenté un rapport sur cette question. Sont ensuite intervenus M. Jaime Gama, Président de l'Assemblée de la République du Portugal, M. Miloslav Vlček, Président de la Chambre des Députés de la République Tchèque, M. Premysl Sobotka, Président du Sénat de la République Tchèque et M. Hans-Gert Pöttering, Président du Parlement européen. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont souligné le rôle majeur de l'Union européenne pour répondre à la crise économique et financière et aux nouveaux défis tels que le changement climatique. Ils ont relevé la responsabilité

⁽¹⁾ Cette partie des travaux s'est déroulée selon le format un plus un, expérimenté lors de la Conférence de Lisbonne, soit un Président ou son représentant et un conseiller par Chambre ou Parlement.

des Parlements nationaux et du Parlement européen pour rapprocher les citoyens des institutions européennes. De nombreux Présidents ont exprimé leur souhait de promouvoir une coordination horizontale pragmatique entre les Parlements nationaux, respectant les spécificités et les compétences de chacun. Ils ont jugé nécessaire d'approfondir le contrôle de subsidiarité et de proportionnalité en développant toutes les possibilités de coordination souple, rapide et efficace. Certains Présidents ont proposé d'engager une réflexion sur les moyens de renforcer le contrôle de la politique européenne de sécurité et de défense.

- 4) Le thème relatif à « *l'Europe et la gestion des crises. L'implication des Parlements* » a été ouvert par M. Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale. Sont ensuite intervenus M. Hans-Gert Pöttering, Président du Parlement européen, M. Antonio Tajani, Vice-président de la Commission européenne, M. Miloslav Vlček, Président de la Chambre des Députés de la République Tchèque, qui a notamment évoqué le rôle que pourrait jouer la diplomatie parlementaire en vue de contribuer à la recherche de la paix au Moyen-Orient à la suite de la crise de Gaza, et M. Per Westerberg, Président du Parlement suédois. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont relevé que le protectionnisme ne saurait en aucun cas constituer une réponse à la crise économique et financière, considérant que, face à cette crise, qui a une dimension mondiale et qui produit également ses effets sur les pays émergents, il est essentiel de renforcer la solidarité et la coopération entre les Etats.
- 5) Le thème relatif à « *la préparation du volet parlementaire d'une présidence de l'Union européenne* » a été introduit par M. Gérard Larcher, Président du Sénat. Mme Katalin Szili, Présidente de l'Assemblée nationale de la République de Hongrie, a présenté un rapport sur la pratique des Parlements concernant les présidences de l'Union. M. Bronislaw Komorowski, Président de la Sejm polonaise, a ensuite invité les Présidents à participer aux cérémonies commémorant le vingtième anniversaire des premières élections libres en Pologne depuis l'après-guerre, les 2 et 3 juin 2009, à Varsovie.
- 6) Le thème relatif à « *l'avenir de l'Europe à l'horizon 2030* » a été introduit par M. Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale. M. Bruno Le Maire, Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes, M. Felipe Gonzalez, Président du groupe de réflexion sur l'avenir de l'Europe, et M. Premysl Sobotka, Président du Sénat de la République Tchèque, qui a souhaité que soit engagé un débat sur l'idée de créer un Sénat européen, sont intervenus. Au cours du débat, les intervenants ont rappelé les attentes très fortes à l'égard de l'Europe et ses responsabilités face à la crise financière. Ils ont également mis l'accent sur la protection de la cohésion sociale. Soulignant le caractère incertain des prévisions, ils ont débattu de nombreuses questions, telles que les réformes économiques et financières, la gestion des flux migratoires, le changement climatique, la sécurité et la défense européenne, ainsi que les questions institutionnelles.

Conclusions de la Présidence

Concernant l'avenir institutionnel de l'Union et la mise en œuvre des dispositions du Traité de Lisbonne par les parlements nationaux

- 1) Les Présidents observent la poursuite du processus de ratification du Traité de Lisbonne, qui dote l'Union d'un cadre institutionnel rénové propre à rapprocher l'Europe de ses citoyens, en particulier grâce au renforcement des prérogatives des Parlements, qu'il s'agisse des Parlements nationaux ou du Parlement européen. Ils observent que le Conseil européen des 11 et 12 décembre 2008 a tracé la voie pour rendre possible l'entrée en vigueur du Traité d'ici à la fin de l'année 2009 en s'engageant à apporter des garanties juridiques visant à répondre aux préoccupations exprimées par le peuple irlandais.
- 2) Les Présidents jugent opportun que les Parlements nationaux, dans le respect de leurs règles constitutionnelles et de leurs traditions parlementaires, soient en mesure d'exercer pleinement les nouveaux droits et pouvoirs dont l'application du traité de Lisbonne les doterait afin de contribuer au bon fonctionnement démocratique de l'Union européenne.
- 3) A cet égard, ils se félicitent du succès rencontré par l'initiative du Président de la Commission européenne, approuvée par le Conseil européen, de transmettre directement les propositions de la Commission aux Parlements nationaux afin de recueillir leurs avis, en particulier sur leur conformité aux principes de subsidiarité et de proportionnalité. Les Présidents saluent le travail accompli par la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires et européennes (COSAC) dans l'expérimentation de ce nouveau contrôle. Ils reconnaissent en particulier l'efficacité des exercices pilotes de subsidiarité qui incitent les Parlements nationaux à examiner des propositions préalablement sélectionnées en commun. Ils se félicitent des résultats du groupe de travail de la COSAC sur la coopération en matière de subsidiarité et de proportionnalité. C'est ainsi que :
 - ils encouragent les Parlements ou les Chambres soulevant un éventuel problème de subsidiarité sur une proposition à échanger, aussi vite que possible, et en tout état de cause dans le délai des huit semaines, des informations sur la manière de procéder ;
 - ils encouragent les échanges d'information informels sur la subsidiarité, en particulier par l'intermédiaire des représentants des Parlements nationaux auprès de l'Union européenne.
- 4) Les Présidents soulignent la nécessité de renforcer la coopération entre les Parlements nationaux grâce à l'utilisation d'IPEX, qui pourrait jouer un rôle clé dans la mise en œuvre des dispositions du traité de Lisbonne relatives au contrôle de subsidiarité. Les Présidents saluent à cet égard la prochaine mise en place d'un

système plus efficace d'échange des documents entre les Parlements nationaux grâce à IPEX. Afin de rendre le site plus fonctionnel, ils invitent les Parlements nationaux à publier en anglais ou en français, et dans d'autres langues, les résumés de leurs positions les plus importantes et de leurs avis relatifs à la subsidiarité.

- 5) Les Présidents remarquent qu'une nouvelle étape dans la mise en place des nouvelles prérogatives parlementaires pourrait être franchie dès le début de la prochaine législature du Parlement européen. Dans l'esprit de la démarche engagée par la Commission européenne et dans l'esprit de l'article 4 du protocole (n°2) sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité accompagnant le traité de Lisbonne, les Présidents invitent le Conseil de l'Union européenne à transmettre directement aux Parlements nationaux, à partir du 1^{er} septembre 2009 et de manière informelle, les projets d'actes législatifs n'émanant pas de la Commission européenne.
- 6) Les Présidents encouragent les Parlements nationaux à intensifier leur coopération en matière de contrôle de la subsidiarité et de la proportionnalité, le cas échéant en adressant une lettre commune au Président de la Commission européenne lorsqu'un nombre significatif de Parlements ou de Chambres identifie des difficultés liées au respect des principes de subsidiarité ou de proportionnalité dans une même proposition d'acte européen. Une telle démarche serait de nature à renforcer la solennité des avis exprimés par les Parlements nationaux.
- 7) Les Présidents soulignent l'importance du rôle des Parlements nationaux dans l'évaluation et le contrôle de l'édification d'un espace européen de liberté, de sécurité et de justice. Ils soulignent le rôle des Parlements nationaux dans la définition des nouvelles priorités de l'action européenne en la matière. A cette fin, une des rencontres interparlementaires organisées cette année pourrait être consacrée à cette question avant que le Conseil européen ne se prononce sur le nouveau programme qui prendra la relève du programme de La Haye.
- 8) Compte tenu du rôle des Parlements nationaux dans le bon fonctionnement de l'Union européenne, les Présidents jugent utile que les Parlements nationaux et le Parlement européen débattent, sous une forme appropriée, des conclusions du groupe de réflexion sur l'avenir de l'Europe à l'horizon 2030 avant la remise de son rapport au Conseil européen de juin 2010.

Concernant l'implication des Parlements dans la gestion des crises

- 9) Les Présidents se réjouissent que l'Union européenne ait contribué activement à la résolution des nombreuses et graves crises de dimension régionale ou mondiale auxquelles l'Europe a dû faire face au cours des derniers mois.

- 10) Les Présidents saluent le rôle des Parlements au sein de l'Union européenne pour garantir la pleine information des citoyens, contrôler l'action des Gouvernements et avancer des réponses en cas de crise.
- 11) Les Présidents soulignent l'importance d'éviter le protectionnisme qu'ils considèrent inefficace dans le contexte d'une crise globale et ils insistent sur la nécessaire solidarité.
- 12) Les Présidents attendent de l'Union européenne qu'elle s'exprime d'une seule voix afin de jouer pleinement son rôle dans la réforme du système financier international, de renforcer la coordination des plans de relance nationaux et d'enclencher une dynamique coopérative dans l'intérêt commun. Ils souhaitent que des résultats tangibles dans ces domaines contribuent à rapprocher l'Union des citoyens à la veille des élections européennes.

Concernant les pratiques des Parlements pendant les présidences européennes

- 13) Les Présidents se félicitent de la qualité des échanges qui ont eu lieu à l'occasion des rencontres interparlementaires organisées sous présidence slovène, française et tchèque, et invitent les Parlements nationaux et le Parlement européen à approfondir leur coopération sur ces sujets, en particulier au moyen de l'échange de bonnes pratiques.
- 14) Les Présidents saluent le rapport sur la préparation du volet parlementaire de la présidence européenne. Ils demandent sa publication sur le site IPEX afin qu'il puisse être mis à la disposition des Parlements et mis à jour ultérieurement.

Concernant l'avenir de l'Europe à l'horizon 2030

- 15) Les Présidents souhaitent que les travaux du groupe de réflexion sur l'avenir de l'Europe, présidé par M. Felipe Gonzalez, permettent à l'Union européenne, dans un monde devenu multipolaire, de tracer des voies pour l'avenir, non seulement pour elle-même, mais aussi pour faire valoir auprès de ses partenaires sa conception des principaux enjeux auxquels le monde sera confronté dans les décennies à venir. Une réflexion sur les valeurs et l'identité européennes sera, à ce titre, fondamentale pour permettre de construire des propositions communes applicables à l'horizon 2030.
- 16) Les Présidents se félicitent que le groupe de réflexion ait également dans sa mission d'accorder une attention particulière aux moyens de mieux s'adresser aux citoyens et de répondre à leurs attentes et à leurs besoins. Ils soulignent en effet qu'une adhésion des citoyens européens aux institutions européennes est un élément clé pour le développement futur de l'Union européenne. Ils saluent l'intention du président du groupe de présenter, au terme des travaux de ce dernier, un rapport final qui comportera des recommandations compréhensibles et lisibles par tous.

- 17) Les Présidents notent que le groupe de réflexion devra déterminer la meilleure manière d'œuvrer à long terme pour la stabilité et la prospérité aussi bien de l'Union que des régions qui l'entourent. Ils estiment à ce titre qu'une réflexion approfondie pourra être engagée sur l'avenir de la politique de voisinage de l'Union européenne.